

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

ZOOM : L'accès au logement est-il devenu un luxe ?

L'IDÉE : Di Caprio souhaite désinvestir des énergies fossiles, pourquoi pas nous ?



ASSURANCE MALADIE

Un système sous tension



QUI SOMMES-NOUS ?

Le Réseau Financité est un mouvement qui rassemble des centaines de citoyens et d'organisations, tous convaincus par un besoin de changement. Son objectif est de construire tous ensemble une finance responsable et solidaire, qui réponde à l'intérêt général, soit proche des gens et au service de tous.

Pour y parvenir, Financité lance chaque semestre un nouveau cycle de réflexion autour duquel il réalise un travail de recherche et d'investigation à travers des études, des rapports et des analyses. Financité organise des ateliers participatifs, des conférences, des formations, des ciné-débats, le Festival Financité, ...

Financité encourage et accompagne des citoyens qui veulent passer à l'action ou s'informer au travers des groupes Financité.

Il se veut porte-parole de ses membres et est là pour transmettre leurs revendications auprès des politiques belges et européens.

Le Financité magazine est une publication du Réseau Financité. Il est édité à 90 000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Rédaction :
rue Botanique 75, 1210 Bruxelles
(Tél : 02 340 08 60 - Fax : 02 706 49 06)
www.financite.be
Éditeur responsable : Bernard Bayot
Ont collaboré à ce numéro :
Paul Hermant, Bernard Bayot, Julien Collinet, Frédéric Jannin, Nathalie Lemaire, Arnaud Marchand.
Graphisme et mise en page :
Louise Laurent & Elise Debouy
Photo de couverture :
Olija Latinovic World Bank
Impression : La Libre Belgique



La Libre BELGIQUE

OBLIGATIONS FINANCITÉ : UN INVESTISSEMENT RENTABLE ET SOLIDAIRE

Depuis 28 ans, le Réseau Financité se bat pour construire avec des centaines de citoyens et d'organisations une finance responsable et solidaire. Le Réseau Financité émet aujourd'hui des obligations afin de rembourser avant terme le prêt hypothécaire de ses locaux bruxellois et de constituer une réserve de trésorerie.

Ces obligations d'une durée au choix de 5 ou 10 ans sont disponibles dès maintenant et jusqu'au 31 janvier 2016.

Double avantage : en souscrivant des obligations Financité, votre argent permet de soutenir notre ASBL et vous bénéficiez d'un rendement intéressant de 1,25 % ou 1,75 %.

FICHE D'INFORMATION ET SOUSCRIPTION SUR WWW.FINANCITE.BE OU AU 02 340 08 60

Obligation Financité
Ensemble, changeons la finance



© Céline Mosnier

VOUS VOULEZ CHANGER LA FINANCE ?

DEVENEZ MEMBRE FINANCITÉ POUR 2€ PAR MOIS.

NOUVEAU!
Chaque trimestre, découvrez notre nouveau cadeau réservé aux membres Financité.

Infos et adhésion au 02/340 08 60 ou via Financite.be



FINANCITÉ EN MOUVEMENT

Le journal réservé aux membres Financité.

LA VIE DU MOUVEMENT

- Viroinval : À la découverte des alternatives
- Liège : Une balade citoyenne
- Bruxelles : Un ciné-club de la finance

CAMPAGNE, PLAIDOYER ET RECHERCHES

- Mon argent, ma liberté
- Monnaie locale : Un outil à portée de main
- CAF : Quand le Nord prend exemple sur le Sud

À DÉCOUVRIR CE MOIS-CI



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Uber, une autoroute vers la précarité ?

Ces entreprises n'ont fait que pervertir cette très belle idée du système d'échange local basé sur le partage, la confiance et la gratuité. La liberté d'entreprendre ne veut pas dire liberté de pouvoir tout faire, n'importe comment, mais qu'elle doit pouvoir exister dans un cadre légal et en tenant compte des réglementations sociales et fiscales.

Philippe Constant

Je suis dérangée par la mentalité de certains acteurs de cette économie alternative, car leur motivation est juste de consommer davantage et non de consommer autrement. Une multinationale est à l'opposé de l'idéologie de cette économie alternative basée sur le partage.

Marie-Claire Steffens

Redoutez-vous la mise en place du traité transatlantique ?

La personne qui se veut respectueuse de ses semblables ne peut accepter que des gens délibèrent en secret sur des règles qui lui seront appliquées. Il est urgent que nos dirigeants deviennent responsables devant les femmes et les hommes qu'ils sont supposés représenter.

Benny Rooman

Le TTIP est un leurre uniquement profitable aux multinationales. Plus de mondialisation fait croire au mythe de la relance économique et de la croissance chère à ceux qui n'ont pas compris que l'on vivait dans un monde limité. Relancer une vraie politique prônant une économie durable à l'échelle locale, voilà qui serait ambitieux.

Didier Van Egeren

Le monde a-t-il besoin de plus de commerce, de finance, de croissance surtout dans ces deux entités qui sont déjà les plus riches ? Ou bien a-t-il besoin d'une prise de conscience générale sur les émissions de CO₂, le changement climatique, les nouvelles formes d'esclavage... ? N'est-il pas temps de repenser notre modèle économique qui commence à s'essouffler ?

Jacques Adam

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER GOOD MONEY ET RÉAGISSEZ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + f

ANTINOMIE OU HARMONIE ?

Bernard Bayot

Dans l'esprit du plus grand nombre, la finance rime dorénavant avec ce capitalisme mondialisé qui a conduit à la plus grande crise financière que le monde ait connue depuis un siècle et dont les effets perdurent aujourd'hui. Mais, dans le même temps, contre vents et marées, des citoyens continuent à se battre, non sans un certain succès, pour une finance solidaire : faire fructifier son argent tout en participant aux enjeux de notre société. Alors, doux rêveurs qui tentent de mêler deux termes antinomiques ? Ou précurseurs d'une nouvelle harmonie où l'argent trouve une utilité effective en matière de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable ?

Le 19 septembre dernier, l'association française Finansol fêtait son 20^e anniversaire. Avec plus d'un million d'épargnants et un encours qui dépasse 6,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014, nos collègues et amis français peuvent être légitimement fiers de cette finance solidaire que leur label concourt à mettre en évidence et à promouvoir ! À une initiative quasi exclusivement militante des débuts, s'est progressivement substitué ce qui est en passe de devenir un autre modèle de finance. Ou, pour le dire autrement, une finance pour une autre société.

Promouvoir l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine est également la finalité du Réseau Financité. Ce n'est donc pas un hasard s'il a décidé l'année dernière de développer lui aussi un label de finance solidaire qui mette à l'honneur ces initiatives, de plus en plus nombreuses, qui fleurissent pour changer le paradigme de notre vivre ensemble. Après une année d'existence, le label Financité & FairFin n'a évidemment pas l'ampleur de son cousin d'outre-Quévrain mais il affiche néanmoins des résultats qui dépassent toutes les attentes. Preuve s'il en est de cette double aspiration : celle des entrepreneurs qui mettent des valeurs et pas seulement de la valeur au cœur de leur activité et celle des citoyens qui adoptent la même démarche pour leur épargne.

La finance n'est qu'un outil. Celui de la spéculation la plus abjecte qui se nourrit de la faim dans le monde, du réchauffement climatique ou des conflits... Ou celle de la solidarité qui soutient l'accès à l'emploi et au logement pour les personnes qui en sont exclues, le développement d'activités écologiques avec l'agriculture biologique et les énergies renouvelables, l'entrepreneuriat dans les pays en développement... La solidarité est un choix qui appartient à l'épargnant, c'est à lui qu'il revient de décider si « finance » et « solidaire » sont deux termes antinomiques ou harmoniques. Cette liberté qui nous revient n'a d'égale que notre responsabilité de la marche du monde, ce prodigieux antidote à la médiocrité !



DOSSIER

ASSURANCE MALADIE

UN SYSTÈME SOUS TENSION

Alors que notre système de sécurité sociale basé sur la solidarité fêtait ses 50 ans l'année dernière, assure-t-il encore pleinement ses missions originelles en termes de soins de santé ? Malgré les apparences, en 2015, tout le monde ne bénéficie pas de l'assurance maladie en Belgique. De nombreuses prestations restent en grande partie ou totalement à charge du patient, alors que les acteurs de l'assurance maladie complémentaire se disputent des parts de marché, et que de trop nombreux établissements appliquent des suppléments hospitaliers exorbitants. Les inégalités sont-elles en train de miner notre système de santé ? L'assurance maladie est-elle devenue un produit de consommation comme un autre ?

© ep_jhu

LES OUBLIÉS DE L'ASSURANCE MALADIE

En 2015, tout le monde ne bénéficie pas de l'assurance maladie en Belgique. Beaucoup d'entre nous sont également obligés, faute de moyens, de renoncer à leurs soins. Malgré ses qualités, notre système de santé reste très perfectible.

Julien Collinet

Début octobre, à Mons, la mort d'un SDF suscitait un profond émoi. Mike, âgé d'une trentaine d'années, succombait aux suites d'une rage de dents mal soignée. Ce père de deux enfants aurait été refusé au CHU Ambroise-Paré parce qu'il n'était pas en ordre de mutuelle. Il ne pouvait donc pas prétendre à la protection sociale. En Belgique, si plus de 98 % des résidents bénéficient de l'assurance maladie obligatoire, ils sont toujours près de 120 000 à ne pas être couverts. *Il y a tout de même eu des progrès*, tempère Marie-Jeanne Servotte, de la direction juridique de l'Inami. En 1998, le nombre d'exclus atteignait les 4 %. Actuellement, les bénéficiaires de l'allocation de chômage ou du revenu d'intégration sont dispensés de cotisation. Cette mesure permet de réduire le nombre d'oubliés du système. Mais, du côté de l'Inami, on perçoit une recrudescence du nombre de personnes non couvertes ces derniers mois. *La crise est en train d'amplifier le phénomène. Des travailleurs avec de très faibles revenus peuvent être concernés. Ils ne payent pas suffisamment de cotisations.* Les récentes mesures gouvernementales entraînant l'exclusion de dizaines de milliers de demandeurs d'emploi pourraient également avoir de graves conséquences. *À partir de 1945, on a souhaité que l'assurance maladie soit accessible à tout le monde*, rappelle Patrick Feltesse, économiste au Mouvement ouvrier chrétien. *Même pour des gens qui viennent d'arriver de l'extérieur ou pour les demandeurs d'asile, il y a une aide médicale d'urgence. Cependant, leur maigre liberté de choix pour se soigner pose problème.*

Renoncer aux soins de santé

Notre système est globalement bon, il faut le défendre, mais de nombreuses failles existent, juge Françoise de Boe, coordinatrice du Service de lutte contre la pauvreté au sein du Centre pour l'égalité des chances. Les dépenses de santé semblent, en effet, devenir trop coûteuses pour une partie croissante de la population. En 2013, plus d'un Wallon sur cinq a repoussé des soins de santé ou y a renoncé pour des raisons financières. Pire, un sur deux dans le cas de familles monoparentales ! Le montant à charge

du patient demeure, en effet, élevé. Pour se soigner, le Belge met 25 % du coût total de sa poche. Un montant bien supérieur à la moyenne européenne. *Les soins dentaires, ophtalmologiques ou psychologiques demeurent extrêmement mal remboursés. Cela ne devient plus une priorité pour beaucoup*

de patients, explique Hubert Jamart, médecin généraliste. Mais même les soins de base peuvent peser trop lourd dans le portefeuille des ménages. L'apparition du ticket modérateur, qui correspond au montant à charge du patient dans le cas d'un médicament ou d'un acte médical, n'a pas été sans conséquence.

Un Wallon sur cinq renonce à des soins de santé pour raisons financières

Il a été instauré pour que les gens ne surconsommant pas de médicaments, mais on constate que les plus aisés continuent de surconsommer, alors que pour les plus pauvres, c'est un obstacle, souligne Françoise de Boe. *L'argument était de faire comprendre à la collectivité que tout ceci coûte cher*, appuie Patrick Feltesse *mais en réalité, c'était à chaque fois dans des périodes où on avait besoin de faire des économies.*

Des filets de sécurité

Certaines mesures significatives permettent pourtant d'éviter qu'une personne renonce à ses soins de santé. Le statut BIM permet de réduire fortement le ticket modérateur. Dans le cas d'une consultation chez un généraliste, le montant peut chuter de 6 € à 1 € pour les bénéficiaires. Octroyé sous conditions de ressources (moins de 17 500 € annuels pour un isolé), il est automatique pour les personnes dépendant du revenu d'intégration, les handicapés, ou les orphelins. Les autres doivent effectuer des démarches pour l'obtenir, au risque de passer à travers les mailles du filet. *Beaucoup ne sont pas au courant. Le manque d'information est un réel problème*, constate Marie-Jeanne Servotte. Le dossier médical global, autre mesure, gratuite celle-ci, et accessible à tous, est ainsi beaucoup moins demandé dans les régions les plus pauvres : 69 % des Flamands en bénéficient, contre seulement 38 % des Bruxellois. Le maximum à facturer, quant à lui, vise à plafonner le montant annuel des tickets modérateurs selon les revenus du ménage. Il a l'avantage d'être octroyé sans démarche à effectuer. Pour un Belge moyen, le montant des tickets modérateurs ne pourra ainsi dépasser les 1 000 €. Mais, à nouveau, le dispositif affiche ses limites. *Une partie infime de la population dépasse ce plafond*, précise Françoise de Boe. *Et bien souvent, les plus défavorisés ont déjà renoncé à se soigner.*

ASSURANCES PRIVÉES : LE DANGER D'UNE MÉDECINE À DEUX VITESSES

Plus de 5 millions de Belges disposent d'une assurance maladie privée. La plupart, dans le cadre de contrats collectifs. Face à la hausse vertigineuse de certaines prestations, elles sont parfois accusées de remettre en cause notre système de solidarité.

Julien Collinet

Quarante-quatre milliards d'euros. C'est le montant dépensé en soins de santé chaque année en Belgique, soit 11,2 % de notre produit intérieur brut. Dix ans plus tôt, il ne représentait « que » 9,2 % du PIB. Si ce chiffre est au-dessus de la moyenne européenne, il reste inférieur à celui de nos voisins français ou néerlandais. Aux États-Unis, il atteint même les 17 % ! *Peut-on dire pour autant que le système de santé est meilleur aux USA que chez nous ?*, questionne Jean Hermesse, le secrétaire général des Mutualités chrétiennes. *Malgré ces dépenses colossales, l'espérance de vie y est largement inférieure. Au même niveau qu'à Cuba ou au Costa Rica.* De l'autre côté de l'Atlantique, l'assurance maladie n'est obligatoire que depuis 2013, alors qu'elle remonte à l'après-guerre derrière nos frontières. Depuis 1945, les mutualités en assurent la gestion, avec une volonté affichée de solidarité. *Offrir des soins de santé à tous, c'est notre mission fondamentale. C'est inscrit dans nos gènes,* déclare ainsi Jean Hermesse.

Si les règles donnant droit à l'assurance maladie sont dictées par la sécurité sociale où tout le monde cotise en fonction de ses revenus, il revient aux mutualités d'assurer la mise en œuvre des remboursements. Ces derniers ne sont toutefois pas exhaustifs en Belgique, une partie importante des dépenses de santé restant à charge du patient (voir p. 5). Ce vide a laissé une brèche dans laquelle ont pu s'insérer les assureurs privés en mettant sur le marché des produits d'assurance complémentaire. Le n° 1 en Belgique, DKV, vient de fêter ses 50 ans, et a vu le nombre de ses assurés en matière de santé augmenter sans discontinuer. *Il y a 20 ans, ce n'était pas ressenti comme un produit de première nécessité alors que ça l'est maintenant. C'est un contrat perçu comme utile et auquel les gens tiennent particulièrement,* précise Wauthier Robyns, porte-parole d'Assuralia, l'union des entreprises d'assurance.

Ce sont, en tout et pour tout, 8,5 millions de Belges qui bénéficient d'une assurance complémentaire. Une grande partie de ceux-ci, près de 4 millions, en profitent à travers leur entreprise en tant qu'avantage extra-légal. Un tel succès a incité, au cours des années 1980, les mutualités à emboîter le pas en proposant ce

type de produit à leurs affiliés, délaissant ainsi quelque peu le principe de solidarité universelle affiché. Des liens peuvent d'ailleurs exister entre mutualités et assurances privées. Le « patron » des Mutualités socialistes, Jean-Pascal Labille, étant également président du conseil d'administration de... P&V¹, n° 5 au classement des groupes d'assurances en matière de santé. *L'assurance maladie obligatoire reste notre core business. On constate que, malgré ces efforts, il reste un coût important à charge du patient. On ne pouvait laisser nos membres seuls face aux offres privées, on a donc mis en place des solutions de complémentaires hospitalières, optiques ou dentaires,* poursuit le patron des Mutualités chrétiennes. *Attention ce n'est pas parce que nous avons les mêmes règles que nous sommes soumis aux mêmes buts,* poursuit Alain Thirion, à la tête de l'association professionnelle des assureurs mutualistes et trésorier

« Nous ne sommes pas là pour organiser un système de solidarité. »

des Mutualités socialistes. *Nous n'avons pas de but lucratif, pas d'actionnaires à rémunérer, des frais de publicité et de communication moindres. La prime versée par les assurés sert avant tout à leur octroyer les meilleurs remboursements possibles.* Un argument à peine contesté du côté des privés. *J'ai du mal quand on emploie le mot solidarité à propos de l'assurance. Nous ne sommes pas là pour organiser des transferts des plus forts aux plus faibles. Il y a certes, une forme de solidarité, mais qui est liée au hasard.*

L'assurance hospi, le nerf de la guerre

Parmi les assurances santé complémentaires, l'assurance hospitalière tient le haut du pavé. Rien d'étonnant lorsqu'on voit les suppléments pratiqués dans certains hôpitaux. Dans leur baromètre annuel, les Mutualités chrétiennes notaient une augmentation moyenne du coût d'une hospitalisation classique de 1 396 € en 2013 à 1 461 € en 2014. D'après une étude réalisée dans plusieurs hôpitaux par Lieven Annemans, économiste de la santé à l'Université de Gand, le salaire annuel d'un radiologue varie en moyenne

de 221 000 à 467 400 € s'il exerce en Wallonie ou en Flandre. De 228 000 à 636 000 € pour un néphrologue ! Comment expliquer de tels écarts pour un soin en théorie identique ? Afin d'éviter à leurs affiliés de mauvaises surprises au moment de passer à la caisse, les mutualités mettent le paquet sur la couverture des chambres collectives ou à deux lits, là où les suppléments d'honoraires sont interdits depuis 2012. Le tarif des contrats de leurs assurances complémentaires est bien souvent moindre que dans le privé, mais les remboursements sont également inférieurs. *En cas d'hospitalisation, ce qui est rarement agréable, le caractère privé et le confort de la chambre individuelle peut être apprécié par les assurés, justifie-t-on du côté d'Assuralia. C'est le défi des assureurs de répondre aux attentes des clients.* Du côté des patients, on a parfois aussi l'impression que les hôpitaux poussent à choisir une chambre individuelle, ouvrant la porte à d'importants suppléments. *On nous fait comprendre qu'en chambre individuelle, on sera mieux soigné, que le médecin fera plus attention à nous,* témoignait une Bruxelloise ayant récemment séjourné en hôpital.

Vers un système de santé à deux vitesses ?

La hausse des frais hospitaliers, mais également des implants dentaires et des frais d'optique nous conduisent-ils vers un système de santé à deux vitesses ? *On y arrive,* soutient Jean Hermesse. *5 % de la population concentre 65 % des soins de santé.*

Si un assureur privé parvient à éviter ces 5 %, c'est le jackpot ! Faites un mailing à Uccle plutôt qu'à Molenbeek et vous n'allez pas toucher le même public. Les assurances mettent ainsi en place des questionnaires médicaux pour mieux évaluer les risques de chaque assuré. La prime sera ainsi nettement plus élevée si vous êtes diabétique ou handicapé. *Nous réagissons avec des conditions tarifaires adaptées,* explique Wauthier Robyns. En 2008, le secteur n'était d'ailleurs pas rentable, avec un solde négatif de 2,9 %. *Nous avons, depuis, réussi à inverser la tendance, grâce à une hausse des tarifications, et une réduction des plafonds.* Effectivement, le montant moyen encaissé pour un assuré est passé de 175 € annuels à 264 € en 10 ans, une hausse de 66 % ! *C'est inflatoire,* poursuit Alain Thirion. *Pour rendre les assurances attractives, on couvre les suppléments réclamés par les hôpitaux. Mais si vous augmentez les couvertures, les hôpitaux augmentent encore leurs suppléments...* Alors que, pour raisons de restrictions budgétaires, le système de soins de santé est de plus en plus remis en question, serait-il profitable à la collectivité de laisser un plus large champ d'action au secteur privé ? *Les employeurs paient 600 millions d'euros en primes en assurances hospitalisation, mais pour une assurance groupe, les frais d'administration montent à 15 ou 20 %, alors que dans l'assurance obligatoire c'est 3,5 %, conclut Jean Hermesse. Être social reste beaucoup plus efficace. À la fois ça coûte moins cher en termes de gestion et en plus, quand c'est collectif, on a une maîtrise beaucoup plus grande de la dépense.* ■

1. Selon le journal L'Écho, en 2012, le montant moyen de rémunération octroyé à chaque administrateur se serait élevé à 144 736 €. Alain Thirion, trésorier des Mutualités socialistes et président de l'association professionnelle des assureurs mutualistes, siège également au conseil d'administration de P&V.



© Dominique B

LA RÉVOLUTION DES MAISONS MÉDICALES

On compte en Belgique près de 130 maisons médicales pour un total de 350 000 patients.

Accessibles au plus grand nombre, ces établissements pourraient même pallier le risque des déserts médicaux. Reportage à Trooz, un village en périphérie de Liège.

Julien Collinet

Les médecins sont saturés sur la commune, regrette le docteur Hubert Jamart. De plus en plus d'habitants sont obligés de se tourner vers Liège. Si cela continue, on pourrait voir apparaître de réels déserts médicaux en Belgique. C'est en partie pour cette raison que cette maison médicale a ouvert ses portes, voici un an. Dans cette grande bâtisse communale, située le long d'une route nationale, perturbée par le va-et-vient des camions de la carrière qui surplombe la cité, 350 personnes se sont inscrites et reçoivent des soins. À l'image des autres maisons médicales, l'établissement est structuré en ASBL. Médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes et même psychologues se partagent les lieux. On gagne en efficacité. Le travail en équipe m'est apparu comme une évidence, c'est beaucoup plus simple que de travailler avec un confrère dont le cabinet est à l'autre bout de la ville. Les maisons médicales sont directement nées de l'esprit post-soixante-huitard de quelques praticiens idéalistes. Le système de santé était très paternaliste, il y avait beaucoup d'inégalités. Les maisons médicales ont alors prospéré dans les régions les plus touchées par l'effondrement industriel, à Seraing, à Charleroi, et dans le croissant pauvre de Bruxelles.



Quand la solidarité tourne à plein régime

La vraie révolution aura lieu en 1984, lorsque la première maison médicale ose franchir le pas du système forfaitaire. À la différence d'une consultation classique, le patient ne paie pas son médecin à l'acte, mais pour l'ensemble de ses besoins médicaux. Les mutualités versent une somme d'argent à l'ASBL en fonction du nombre de patients. Dès que les patients sont inscrits, il n'y a plus d'échange d'argent, tout se fait en dehors, et on se consacre pleinement aux soins. En principe, il y a une participation de 2,50 € par mois, mais on ne la facture pas, c'est en dehors de notre logique. Ça ne veut pas dire que les soins de santé sont gratuits. On explique bien que tout cela a un coût. La formule a surtout l'avantage de faire tourner à plein régime la solidarité. J'ai la même somme d'argent pour soigner un diabétique qu'une personne âgée ou un jeune en bonne santé. Ainsi, lorsque les séances de kinésithérapie remboursées par les mutualités sont limitées, un patient pourra bénéficier ici gratuitement du nombre de consultations nécessaires. Les soins de santé sont pensés dans leur globalité. On intègre le curatif avec le préventif. On a prouvé que le coût total est similaire. Un meilleur dépistage amène moins de maladie et tout le monde y gagne. ■

« JE NE CONNAIS PAS UNE SEULE PERSONNE EN BONNE SANTÉ »

Le surendettement n'est pas uniquement causé par des ouvertures de crédit irresponsables. Dans la majorité des dossiers de surendettement, on retrouve également des factures de santé non payées. J.C

Dans mon public, je ne connais pas une seule personne qui soit en bonne santé. Le constat est interpellant. Valérie Pépin est médiatrice de dettes au CPAS d'Onhaye, à quelques kilomètres de Dinant. Ceci n'est pourtant pas si surprenant au vu des inégalités qui frappent notre pays en termes de santé. L'espérance de vie varie ainsi de 80 ans pour un diplômé de l'enseignement supérieur à 72 ans pour un homme sans diplôme. Le surendettement étant très souvent lié à une situation de pauvreté, ces personnes affichent une santé inférieure à la moyenne. Cela est aussi lié aux conséquences de stress qui amènent des soucis de santé, poursuit Valérie Pépin. Leur habitat, leur hygiène de vie, leur alimentation, tout ceci découle

MIEUX VAUT, PRÉVENIR QUE GUÉRIR

Les dépenses consacrées aux soins de santé représentent 44 milliards d'euros, dont 75 % sont financés par les pouvoirs publics. En dépit de la couverture étendue offerte par l'assurance maladie obligatoire, certains frais restent couverts de façon limitée.

Arnaud Marchand



© Morgan Schwartz

À ces limites s'ajoute une utilisation inégalitaire des soins, malgré la hausse des remboursements octroyés aux personnes précaires ces dernières années. En 2013, un Wallon sur cinq a retardé ou renoncé à des soins pour des raisons financières. Les soins de première ligne sont plus fréquemment reportés. Les classes sociales les plus pauvres recourent moins aux dispositifs de prévention, bien que certains soins ou dépistages soient peu chers, voire gratuits.

Sans prévention, les coûts grimpent

Le report des soins engendre souvent une détérioration de la situation et, donc, des frais plus élevés à terme, notamment lorsqu'il faut passer par une hospitalisation. Or, les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ont tendance à se rendre plus souvent aux urgences que le reste de la population, parce que cette formule permet de payer ultérieurement la facture. Un comportement à haut risque de surendettement, car les factures d'hôpitaux représentent la dette de soins de santé la plus fréquente dans les dossiers wallons de médiation de dettes. Des efforts accrus en matière de prévention pourraient donc à terme, diminuer les dépenses pour les soins curatifs.

Prévention, parent pauvre du budget

Seuls 2,5 % des moyens sont aujourd'hui affectés à la prévention en Belgique, ce qui est peu comparé aux autres pays européens. Plusieurs études¹ affirment pourtant que les comportements personnels (consommation de tabac, d'alcool...) ont un impact plus fort sur l'espérance de vie que les dépenses en soins de santé. Des maladies coûteuses humainement et financièrement (cancers, maladies cardiovasculaires) peuvent être évitées grâce à une meilleure prévention et davantage d'éducation à la santé. De même, l'extension de l'assurance maladie obligatoire à certains soins préventifs est susceptible d'en faciliter l'accès et d'éviter des coûts ultérieurs, ce qui réduit la facture totale des soins de santé. Notre société partage le consensus suivant: tout le monde doit avoir accès à des soins de santé de qualité. L'idée d'étendre l'assurance maladie obligatoire à certains soins préventifs et d'accroître les actions de prévention témoignerait de cette volonté de garantir un accès aux soins pour tous, tout en réduisant au final les dépenses en soins de santé. ■

1. Citées dans Regueras N., « Analyse des données OCDE 2011 : mise en perspective des soins de santé belges au regard de l'Europe », MC-Information n° 247.

DES DENTS SAINES, UN LUXE ?

Les soins dentaires représentent des dépenses non négligeables pour les ménages. À titre d'exemple, un patient paie en moyenne 649 € de suppléments sur ses soins d'orthodontie remboursés. Au total, 48 % des soins dentaires restent à la charge des patients.

Hasard ou conséquence, seule la moitié des Belges se rend au moins une fois par an chez le dentiste. Les soins dentaires sont souvent retardés... jusqu'au moment où la situation devient intenable, ce qui entraîne des coûts plus élevés.

Un meilleur remboursement des soins préventifs par l'assurance obligatoire, couplé à des actions de sensibilisation ciblées, permettrait d'augmenter la fréquence des visites chez le dentiste. Et, au final, de diminuer les dépenses de manière vraisemblablement significative.

ZOOM

L'ACCÈS AU LOGEMENT EST-IL DEVENU UN LUXE ?

La nécessité de constituer une garantie locative de deux mois oblige les locataires à bloquer des montants atteignant rapidement 2 000 euros pour accéder à un logement. Une charge trop élevée pour une large frange de la population.

Arnaud Marchand

Le logement est devenu au fil des années un des besoins primaires les plus difficiles à satisfaire pour de nombreuses personnes en état de précarité. À côté d'une offre de logements sociaux insuffisante ou encore des problèmes d'insalubrité, une des principales difficultés rencontrées par les locataires a trait à la constitution de la garantie locative. L'arsenal juridique mis en place pour pallier cette lacune comporte encore de nombreuses insuffisances.

Verser 2 000 euros en une fois

Si le législateur a rendu la constitution de la garantie locative obligatoire en vue d'assurer une protection supplémentaire aux propriétaires, force est de constater qu'elle représente un obstacle financier majeur pour de nombreux ménages, défavorisés ou non.

La valeur moyenne du loyer s'élevant à 695 euros en Région bruxelloise (et 510 euros en Wallonie, charges et frais compris), la somme à « sortir » en une fois par le locataire atteint rapidement – et parfois dépasse ! – les 2 000 euros. Aux 2 mois de garantie, il convient en effet d'en ajouter un troisième lorsque le loyer est payable en avance. voire un quatrième, certains bailleurs continuant à réclamer trois mois de garantie¹, une exigence contraire à la loi ! Sans compter les frais de déménagement et d'ameublement qui accompagnent toute migration vers un autre logement.

Selon une étude publiée en 2015 par la FSMA, un Belge sur quatre n'a pas les moyens de faire face à une dépense importante – de l'équivalent d'un mois de revenu environ. Comment dès lors déboursier un montant si élevé ?

Des outils insuffisants

Conscient de cette difficulté, le législateur a mis en place deux dispositifs qui, malheureusement, n'ont pas atteint pleinement leurs objectifs à l'heure actuelle.

Tout d'abord, les garanties peuvent être octroyées par les CPAS. Elles prennent la forme d'une attestation bancaire remise au locataire et au propriétaire. Le locataire constitue la garantie petit à petit, par le biais de remboursements mensuels adressés au CPAS.

Malgré un certain succès, cette garantie a mauvaise presse auprès de nombreux propriétaires et reste un outil de discrimination. En effet, les allocataires sociaux sont souvent stigmatisés. De plus, les modalités pratiques en vue de délivrer la garantie constituent un frein, avec des délais d'octroi relativement longs.

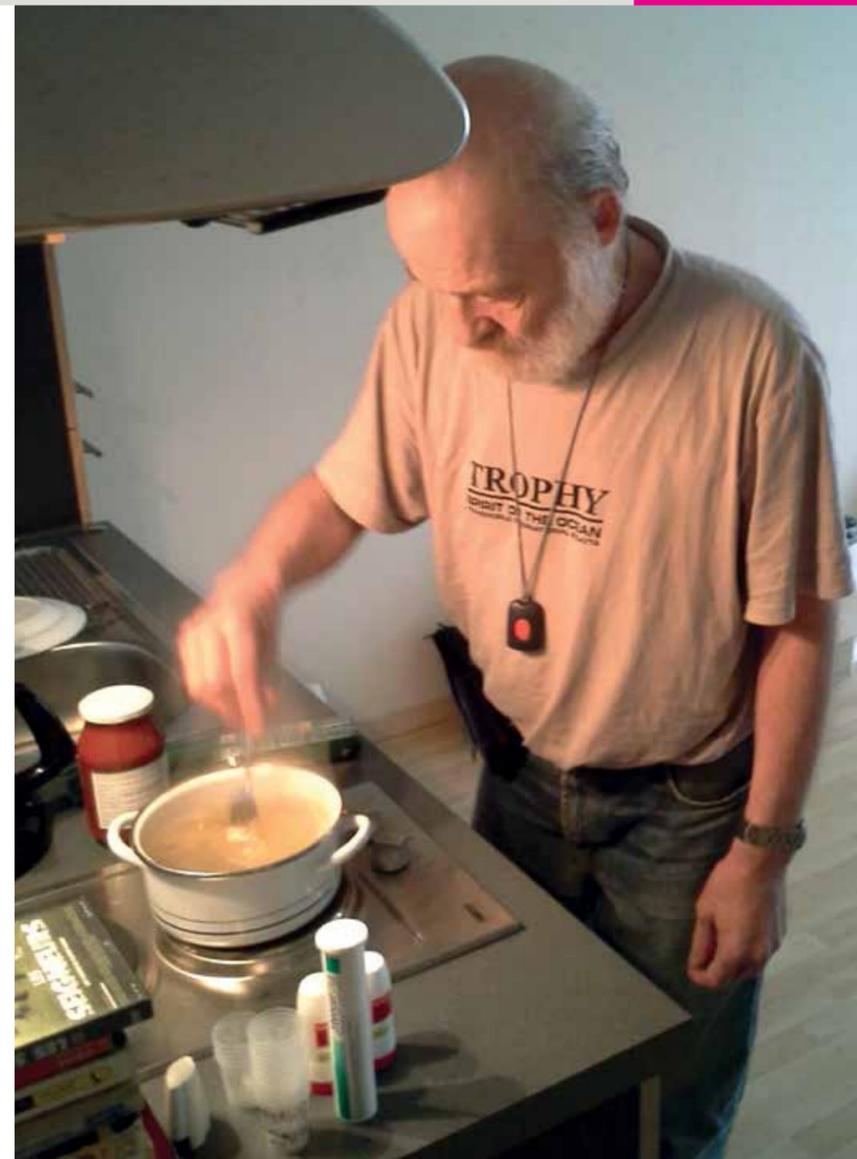
Face à la méfiance des propriétaires, une loi a été instituée en 2007 afin d'assurer davantage de confidentialité au locataire sur son statut. Elle impose aux banques d'avancer la garantie locative au locataire qui les sollicite – pour autant que les revenus du demandeur soient versés sur un compte de la banque. Pourtant, dans les faits, cette loi n'a jamais été appliquée. Les banques se sont en effet employées à torpiller ce dispositif en réclamant des frais d'ouverture de compte prohibitifs ou en posant davantage de conditions. Cette disposition reste en outre méconnue des personnes précarisées ou des travailleurs sociaux.

Un fonds commun de garantie ?

Au vu de la situation, de nombreux acteurs – dont le Réseau Financité² – réclament la création d'un fonds commun de garantie locative.

Ce dispositif recèle de multiples avantages. Il évite toute discrimination, tout en permettant un traitement plus rapide et égalitaire des demandes. Grâce à la centralisation des versements au sein du même fonds, la masse d'argent accumulée pourra sécuriser chacun des bailleurs, mais de manière indistincte. Par conséquent, les locataires auront la possibilité de constituer progressivement leur garantie locative.

Mieux encore, les litiges occasionnant une retenue sur la garantie locative sont au final peu nombreux. Sachant que l'argent de la garantie locative est immobilisé « pour rien » dans 90 % des cas, le locataire pourrait se contenter de verser un montant beaucoup plus modeste dans la caisse commune. Le fonds se porterait garant auprès du propriétaire et sortirait la somme exigée en cas de problème. Il pourrait alors se retourner contre le locataire pour récupérer la somme déboursée.



Une autre possibilité serait d'instaurer un mécanisme de caution mutuelle. Dans ce cas, le fonds ne se retourne pas nécessairement contre le locataire en défaut. En échange du montant plus faible à verser, chaque locataire accepte de perdre une partie de ses versements pour couvrir les défaillances d'autrui.

L'oreille attentive des pouvoirs publics

La demande en faveur d'un fonds commun de garantie locative semble désormais prise en compte par les autorités publiques, puisque les déclarations de politique régionale tant wallonne que bruxelloise appellent un tel mécanisme de leurs vœux. Si ce dispositif devait voir le jour, il resterait alors à s'assurer que les dérivés constatés auparavant ne se répètent pas. ■

1. Un locataire sur sept (14,7 %) se retrouve dans cette situation dans le parc privé.
2. Cf. Notre article paru dans le Financité Magazine n°38, « Garantie locative pour tous ».

D'APRÈS UNE ANALYSE DE NICOLAS BERNARD ET MARJORIE LELUBRE : LA GARANTIE LOCATIVE, PREMIER OBSTACLE À L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES PERSONNES PRÉCARISÉES, RÉSEAU FINANCITÉ OCTOBRE 2015. RETROUVEZ TOUTES NOS ANALYSES SUR WWW.FINANCITE.BE



RÉINSÉRER LES SANS-ABRIS PAR LE LOGEMENT

Né aux États-Unis il y a 20 ans, le projet *Housing First* est en phase test depuis deux ans dans 12 villes belges. Il vise à réinsérer des sans-abris (140 actuellement) via l'accès au logement. Rencontre avec Coralie Buxant, coordinatrice du programme. J.C

Quel est le concept de Housing First ?

Aujourd'hui, on propose aux sans-abris des nuits en maison de vie. Mais pour y être accepté, il faut passer des étapes liées à diverses conditions, comme des cures de désintoxication, et cela ne fonctionne pas. Avec ce projet, on propose une formule alternative. On appréhende le logement comme une solution au processus d'insertion. Les conditions sont les mêmes qu'avec un locataire traditionnel : il y a un contrat de bail, un loyer à payer, une garantie locative à verser et on peut être expulsé si on ne répond pas à toutes les dispositions. La seule différence, c'est que le locataire est accompagné du début à la fin.

Le versement d'une garantie locative représente-t-il un frein ?

Dans le cas de logement privé, le montant de cette garantie s'élève à 867 € en moyenne. C'est une somme non négligeable, car beaucoup touchent le revenu d'intégration. Mais c'est tout simplement le montant du loyer mensuel qui peut faire peur aux candidats, notamment en cas d'addiction. Avoir une adresse peut aussi les freiner. Les personnes endettées ont peur qu'on les retrouve plus facilement. Côté bailleur, il faut casser les a priori. On fait du marketing social en contactant les propriétaires, puis en organisant des rencontres et enfin en assurant une médiation. Beaucoup craignent de ne pas percevoir les loyers et redoutent des dégâts locatifs... Mais au final, on ne recense que 10 % d'irrégularités de paiement des loyers et il y a eu une seule fois des dégradations, suivi d'une expulsion.

Peut-on déjà tirer un premier bilan ?

L'expérimentation prendra fin en juin 2016, mais déjà le taux de maintien en logement est très satisfaisant : 93 %. Il ne faut pas se leurrer, ce sont des personnes avec des problématiques très lourdes et les premiers mois sont très difficiles. Ils peuvent ressentir de la solitude, surconsommer des produits. Mais, après 6 mois, ils renouent des liens avec leur famille, ont accès parfois à des formations ou à l'emploi. Il y a une évolution positive de la santé. En termes d'estime de soi, ça va dans le bon sens. Cela a un coût, mais on économise sur d'autres postes comme la santé ou la justice. Au bout du compte, ça montre que cet investissement est durable.



BNP S'ENGAGE ENFIN CONTRE LA SPÉCULATION ALIMENTAIRE

La campagne menée par diverses ONG contre la spéculation sur les matières premières agricoles a porté ses fruits. Ces produits soulèvent des questions quant à leur impact sur les prix des matières premières. Accusé à raison d'encourager cette pratique via son offre de produits, le groupe BNP Paribas a annoncé en septembre dernier son engagement à ne plus commercialiser de produits spéculant sur les matières agricoles. Selon la nouvelle politique sectorielle adoptée, la banque n'offrira plus de produits d'investissement exposés aux matières premières agricoles à ses clients individuels et institutionnels.



SPÉCULATION BOURSIÈRE, UNE TAXE DE FAÇADE

À partir du 1^{er} janvier prochain, la spéculation boursière sera taxée en Belgique. Ou, du moins, une petite partie de la spéculation. Les plus-values sur les actions détenues par des particuliers seront désormais taxées à 33 % en cas de revente dans les 6 mois suivant l'achat. L'objectif est d'encourager l'investissement à long terme. Malheureusement, la mesure rate largement sa cible. La majorité des spéculateurs ne sont pas des personnes physiques, mais des sociétés d'investissement ou des sociétés commerciales. De plus, la taxe ne concerne pas les produits dérivés, largement utilisés, et pourra aisément être contournée grâce à ceux-ci.

LE LUM'ÇON, NOUVELLE MONNAIE À NAMUR

Après Mons, Liège, la Gaume ou encore Grez-Doiceau, Namur se prend au jeu des monnaies complémentaires. Une dizaine de citoyens ont décidé de se lancer dans l'aventure et de créer une monnaie locale dans leur région. Leur volonté affichée est de se réapproprier l'argent pour favoriser les circuits courts et dynamiser l'économie locale. L'initiative, qui n'en est qu'à ses débuts, a rencontré un bel écho dans la presse et auprès du public. Le 28 novembre, une centaine de personnes ont ainsi participé à la première séance d'information sur le projet.

LA NEWB CARD EST DISPONIBLE

Le mois de décembre marque la sortie de la carte bancaire NewB. C'est le premier produit financier proposé par la future banque coopérative. Cette carte prépayée réservée aux coopérateurs de NewB est gratuite si elle est utilisée régulièrement et se veut éthique à la différence des cartes similaires présentes sur le marché. Pour chaque transaction, 5 cents sont reversés à une bonne cause choisie par l'utilisateur et la protection de la vie privée est garantie grâce des transactions anonymes. La démarche écologique est enfin importante puisque la carte est biodégradable, et le client sera averti de l'empreinte écologique de tous ses paiements.



1^{ER} BAROMÈTRE DE FINANCE SOLIDAIRE

Dans un contexte où les taux d'intérêt sont faibles et où la défiance du public reste forte envers le secteur financier, la finance solidaire a un bel avenir devant elle. Basé sur les produits labellisés Financité & FairFin, le baromètre 2015 de la finance solidaire, premier du genre en Belgique, témoigne du dynamisme de la finance solidaire. L'encours global des produits étudiés s'est ainsi accru de 33 % en 2014, pour un total de 53 millions d'euros. L'impact sociétal permis par ce financement est fort : la production d'énergie renouvelable équivalait à la consommation de plus de 4 700 foyers belges, plus de 9 ha de terres d'agriculture biologique ont été acquis et près de 65 000 personnes ont bénéficié de microcrédits dans les pays en voie de développement.

BELFIUS EST-ELLE À VENDRE ?

Dans un rapport préparé par deux banques d'affaires pour le compte de l'État fédéral et rendu public fin octobre, Belfius était valorisé entre 6,2 et 7,2 milliards d'euros. Étonnamment, un an plus tôt, la banque n'était estimée qu'à 2 ou 3 milliards d'euros. La banque avait été rachetée en 2011 par l'État à la suite de la chute de Dexia pour 4 milliards d'euros. En cas de revente, la Belgique réaliserait ainsi une plus-value de 3 milliards d'euros. De quoi relancer les rumeurs d'une cession prochaine. Le ministre fédéral des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA), avait d'ailleurs affirmé au début de sa législature vouloir à terme privatiser la banque.



MÉDOR, MAGAZINE COOPÉRATIF EST DANS LES KIOSQUES



Pour son lancement, le trimestriel Médor aura connu des débuts agités. Mise en cause dans une enquête du journal intitulée *Le risque financier que Mithra n'a pas déclaré à la FSMA*, la société pharmaceutique Mithra avait tenté d'interdire la publication. Le tribunal de Namur en a toutefois décidé autrement, sa présidente précisant que toute censure est interdite. La nouvelle revue, qui entend proposer un journalisme

d'investigation indépendant, possède la particularité de reposer sur un financement citoyen. Médor est en effet une coopérative regroupant plus de 500 investisseurs, pour un capital de près de 40 000 €. Un montant qui sera par ailleurs doublé prochainement par la Sowecsom.

PUBLICITÉ

Alterfin : investissement éthique dans la microfinance et le commerce équitable

« **Donnez plus de valeur à votre argent** ». Avec ce slogan, Alterfin cherche à mobiliser un maximum de fonds et à attirer de nouveaux coopérateurs qui souhaitent placer leur argent de manière éthique. Mais quelle est donc cette plus-value qu'offrent les actions Alterfin ?

Georges Karras

La coopérative belge Alterfin mobilise actuellement un capital de 49 millions d'euros auprès de plus de 5 000 actionnaires en Belgique. Ce capital est investi dans la microfinance et l'agriculture durable. Deux secteurs qui contribuent au développement durable de personnes socialement et économiquement défavorisées dans le Sud en leur donnant accès à des services financiers.

Un placement avant tout éthique...

Grâce aux investissements qu'elle effectue dans le Sud, Alterfin a ainsi facilité cet accès à 65.000 personnes et leurs familles en 2014. Les personnes touchées



Sa Ath a pu développer son restaurant et envoyer sa fille cadette à l'école grâce aux micro-crédits de l'institution de microfinance Chamroeu au Cambodge. Chamroeu est financée depuis 2014 par Alterfin.

par Alterfin sont majoritairement des femmes (61 %) et des personnes vivant en zone rurale (70 %). En investissant dans Alterfin, vous aidez donc directement des dizaines de milliers de paysans et petits producteurs du Sud délaissés des marchés financiers classiques à prendre leur avenir en main et à améliorer leur qualité de vie.

C'est ça la plus-value des actions Alterfin. Notons que les actions d'Alterfin sont certifiées par le label Financité FairFin.

...mais également rentable

En tant que fonds de développement agréé, Alterfin peut distribuer des attestations fiscales. La réduction d'impôt est égale à 5% du total des investissements effectués pendant l'année et est plafonnée à 320 euros par an et par contribuable belge. Pour bénéficier de cet avantage, il faut investir au moins 437,50 euros, détenir les actions pendant 5 ans et être une personne physique.

De plus, Alterfin octroie depuis 2000 chaque année un dividende dont les premiers 190 euros de dividendes sont exonérés de précompte mobilier.

Et les risques dans tout cela ?

Investir en actions comporte certains risques (risque de crédit aux pays en voie de développement, liquidité limitée, conditions de sortie...) décrits dans le prospectus. Retrouvez le prospectus et toutes les infos concernant Alterfin sur www.alterfin.be et au siège social d'Alterfin avant d'investir.

« DI CAPRIO SOUHAITE DÉSINVESTIR DES ÉNERGIES FOSSILES, POURQUOI PAS NOUS ? »



La première option est celle d'une finance irresponsable, qui se revendique d'ailleurs comme telle : elle choisit elle-même de se situer en dehors de la réalité pour s'affranchir de ses contraintes. Elle demeure étrangère au moindre scrupule, dépourvue de toute considération sociale ou environnementale. Sa seule raison d'être est le profit. Qu'importe l'exploitation des travailleurs, rémunérés à des conditions dérisoires et privés des droits sociaux les plus élémentaires. Qu'importent les enfants qui tombent sous les bombes à sous-munitions. Qu'importe le réchauffement climatique.

La seconde option est une finance consciente de sa responsabilité sociale et environnementale. Créée par les hommes, elle est guidée par l'intérêt collectif ou, à tout le moins, celui-ci en constitue un garde-fou.

Face à ce choix, les citoyens doivent-ils se taire, sachant que c'est de leur avenir qu'il s'agit et sachant que c'est l'argent de leurs dépôts que les banques utilisent pour financer le réchauffement climatique ? Poser la question, c'est y répondre ! En prévision de la Conférence de Paris (COP21), les organisations signataires ont participé à une campagne¹ pour exiger des banques belges un désinvestissement des énergies fossiles. Via une pétition visant à interpeller sa banque, chacun a été invité à s'exprimer et agir, même s'il n'est pas prix Nobel de la paix, star mondiale ou grand argentier ! ■

Bernard Bayot, directeur, Réseau Financité – **Brigitte Gloire**, responsable Développement durable et changements climatiques, Oxfam Solidarité – **Bernard Horenbeek**, directeur général, Crédal – **Juliette Boulet**, chargée de campagne climat et énergie, Greenpeace – **Angelo Simonazzi**, secrétaire général, Entraide & Fraternité – **Virginie Pissoort**, chargée de campagne pour la souveraineté alimentaire, SOS Faim – **Ezio Gandin**, président, Amis de la Terre Belgique – **Christophe Schoune**, Secrétaire général, Inter-Environnement Wallonie – **C-Paje**

1. Ma banque ? 0 % carbone!

Des universités, des fondations, ou même des célébrités appellent au désinvestissement des énergies fossiles. Via leur épargne, les citoyens ont-ils aussi leur mot à dire ?

Pour sauver le climat, il faut boycotter les compagnies d'énergie fossile, écrivait l'archevêque Desmond Tutu, prix Nobel de la paix et icône de la lutte contre l'apartheid, en avril 2014. Nous devons arrêter le changement climatique. Et nous pouvons y arriver, si nous appliquons aux plus gros émetteurs de carbone les tactiques qui ont fonctionné en Afrique du Sud. Le 23 septembre dernier, c'était au tour de Leonardo Di Caprio d'appeler à ne plus investir dans les énergies fossiles.

En 2010, les chefs d'État du monde entier se sont engagés à limiter le réchauffement global à moins de 2°C d'ici la fin de ce siècle, seuil au-delà duquel la science indique que les dérèglements climatiques risquent de prendre une allure incontrôlable. Selon le GIEC, il sera nécessaire de réduire les émissions de CO₂ de 40 à 70 % d'ici 2050, afin de rester sous l'objectif fixé. Il est donc urgent d'agir !

C'est en 2011 qu'un groupe d'étudiants inspiré par les campagnes historiques de désinvestissement anti-guerre et anti-apartheid a lancé, sur des campus universitaires américains, une série d'actions en faveur du désinvestissement. Ce mouvement consiste

à plaider pour que les investisseurs retirent leur argent du secteur fossile (pétrole, gaz, charbon), principal responsable du réchauffement climatique.

Et les banques ?

Les banques sont au centre de ce défi : par leurs activités de prêt et de financement de projets, elles peuvent soutenir les projets d'énergies renouvelables et de technologies vertes, d'une part, et empêcher la construction d'usines fortement émettrices de gaz à effet de serre, d'autre part. Prennent-elles pour autant leur responsabilité ? Selon Novethic, l'analyse des rapports (2014) des grandes banques européennes montre qu'elles sont encore loin de jouer un rôle moteur dans la lutte contre le réchauffement climatique. La part des investissements alloués aux projets d'énergies renouvelables n'a pas forcément augmenté depuis 2012, elle a même parfois diminué.

Le moins que l'on puisse écrire est que nos banques sont donc lentes et timides alors que l'enjeu est urgent et capital. Entre une finance déconnectée de la réalité et la prise en considération des intérêts de la société, c'est le moment de choisir !

PETITE ÉPARGNE, MAIS GRAND PROJET!

Le 31 octobre dernier, le Réseau Financité profitait de la Journée mondiale de l'épargne pour annoncer le lancement de son nouveau programme de micro-épargne. Au cours des prochains mois, des dizaines d'hommes et de femmes vont être soutenus dans leur démarche.

Arnaud Marchand

Sans argent de côté, il est difficile de faire face aux imprévus financiers qui vous tombent sur la tête. En pareille occasion, de nombreux Belges se voient contraints de demander de l'aide à leurs proches ou de contracter des dettes à l'extérieur du cercle familial.

Favoriser l'épargne des personnes à faibles revenus est un moyen d'éviter de telles situations. Bien sûr, pour une partie de ce public, les dépenses liées aux besoins essentiels rendent impossible la pratique de l'épargne. Cependant, les expériences menées sur le terrain ces dernières années ont démontré qu'une épargne, même minime, est possible pour certaines personnes à faibles revenus.

Au vu des résultats largement positifs affichés par ses programmes pilotes de micro-épargne, le Réseau Financité a décidé de franchir un palier. Afin

de toucher le plus grand nombre de personnes possibles, il a rassemblé autour de lui un consortium de donateurs privés, de fondations et de pouvoirs publics en vue d'encourager l'épargne auprès des publics en situation précaire.

Dix-sept groupes de micro-épargnants ont ainsi vu le jour ou sont en cours de création à Bruxelles, Binche, Verviers et dans de nombreuses autres communes. Des collaborations ont été nouées avec des CPAS pour offrir la possibilité à des personnes en situation de précarité de participer au programme en se lançant le pari d'épargner.

Le soutien apporté par le Réseau Financité aux personnes désireuses d'épargner est

double. D'une part, les réunions organisées seront l'occasion de discuter des difficultés rencontrées et de prodiguer des conseils aux participants pour réussir à constituer leur épargne. D'autre part, les efforts des épargnants seront récompensés par une bonification correspondant à un taux d'intérêt très intéressant (20 % annuel).

À l'heure actuelle, les incitants – notamment fiscaux – à l'épargne ratent la cible des ménages à revenus modestes, stimulant au contraire l'épargne des plus fortunés. À travers cette initiative qui ne demande qu'à s'élargir, le Réseau Financité souhaite offrir la possibilité à ces personnes d'accroître la stabilité de leurs revenus dans les périodes difficiles et de se projeter dans l'avenir. ■

Les bénéficiaires du premier programme de micro-épargne en 2012.



VOTEZ POUR LE PRIX FINANCITÉ 2015!



Votez jusqu'au 31 décembre pour l'entreprise sociale de votre choix! La coopérative ou l'ASBL qui récoltera le plus de voix remportera la somme de 2 500 € sous forme de financement versés par le Réseau Financité.

Ce Prix réunit les 20 entreprises sociales dont les produits financiers ont été certifiés par le label Financité & FairFin, à l'exception d'AgriCovert, lauréat du Prix 2014.

WWW.FINANCITE.BE



PAR PAUL HERMANT

MANIFESTE POUR UN « PERM SHIFT »

Cela fait un petit moment que je fais campagne pour que les budgets alloués par la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce que l'on appelle « l'Éducation Permanente » soient attribués aux classes supérieures de la société. Traditionnellement, ce qui se nommait hier « Éducation Populaire » est réservé aux dominées et aux dominés auxquels il s'agit de fournir des éléments de compréhension du monde et de ses enjeux leur permettant d'accéder progressivement à une émancipation culturelle et sociale propre à accroître leur sentiment de citoyenneté, d'appartenance et de reconnaissance. Je demande que l'on fasse le contraire.

Si je propose ce « Perm Shift », c'est que je pense en effet que ce sont désormais les classes dirigeantes qui devraient bénéficier de la bienveillance de la collectivité, de ses encouragements et de ses moyens afin de leur permettre d'accélérer la construction d'une société plus responsable et plus épanouie, conduisant à l'acquisition de plus de compétences, à l'implémentation de plus de transparence et à l'amélioration et à la globalisation des résultats.

Votre vie n'est pas privée, même si on vous prive de la vivre.

Qui, en effet, s'agit-il d'éduquer aujourd'hui ? Les pauvres n'ont nullement besoin d'éducation. Les pauvres, ils s'éduquent bien tout seuls. Ils ont toute la vie pour ça. Lorsque l'on est pauvre, on est naturellement autodidacte. On apprend vite à calculer si même on éprouve parfois quelque difficulté à lire. Mais si même vous ne parvenez pas à lire, n'ayez pas d'inquiétude : si vous êtes pauvre, vous serez lu. On lira vos factures, on fouillera vos relevés de compte, on auscultera vos dépenses, on sondera vos compteurs, on relèvera vos habitudes de vie, on sondera vos comportements et l'on dressera de vous un portrait électronique que l'on pourra échanger de service en service et d'administration en administration. Lorsque l'on est pauvre, en effet, on ne souffre d'aucun problème de reconnaissance. C'est plutôt d'être trop connu que l'on se plaint. La vie d'un pauvre se feuillette comme un journal. La pauvreté empêche l'intimité. Votre vie n'est pas privée, si même on vous prive de la vivre. Dans ces conditions, à quoi servirait-il que l'on éduque les pauvres de façon permanente ? L'on conviendra plutôt qu'un pauvre a moins besoin d'éducation que de contrôle. La fraude sociale – qu'il est désormais loisible à chacun de faire connaître sans coût sur un site Internet qui lui est dévolu – est la seule vraie question à laquelle il s'agit de s'attaquer. C'est en éradiquant la fraude sociale que

la société remplira au mieux son rôle d'éducateur et de formateur. Le pauvre, on le voit, n'a guère besoin d'Éducation Permanente, mais nécessite plutôt une Activation Constante qui lui conviendra mieux.

Dans ces conditions, le transfert des sommes allouées à l'Éducation Permanente des classes défavorisées aux classes possédantes semble un calcul indiscutable. Le « Perm Shift » permettra notamment de distribuer plus judicieusement des budgets déjà rendus étiques du fait des relations devenues étroites entre les dérèglements bancaires et le financement des États. Seuls les riches sont en capacité d'utiliser au mieux ces pauvres ressources. Ils l'ont prouvé déjà par le passé, refusant d'exercer une solidarité devenue, comme on vient de le voir, sans objet et sans effet, et étant assez sages pour se choisir eux et eux seuls quand le coût d'un sauvetage collectif aurait été impayable et sans doute aussi contre-productif. Laissons donc l'optimisation des ultimes ressources matérielles et immatérielles aux riches. Ils sont les derniers à être en capacité de comprendre le monde et ses enjeux et à garantir leur autonomie culturelle, sociale et financière. Avec les riches et pour les riches, exigeons un « Perm Shift » ! ■

